

14229 - Présenter des condoléances à des chrétiens

La question

Est-il permis de présenter ses condoléances à des Chrétiens ? Et comment faire si cela était un devoir ?

La réponse détaillée

Il est permis en cas de décès de leur présenter des condoléances comme il est permis de se rendre au chevet de leurs malades et de les consoler en cas de malheur.

D'après Anas (P.A.a) le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) se rendit (une fois) au chevet de son domestique juif malade et s'assit près de sa tête et lui dit : convertis-toi. Le malade regarda son père qui se tenait à ses côtés, et ce dernier lui dit : « **Obéis à Aboul Qasim !** ». Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) quitta les lieux en disant : qui le sauva de l'enfer (cité par al-Boukhari, 1356).

D'après Anas encore, un juif invita le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à prendre un repas composé de pain, de blé entre d'autres mets , et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'y rendit. (cité par Ahmad, 13201 grâce à une chaîne de rapporteurs sûre).

Il convient de signaler que quand le musulman répond à l'invitation des non musulmans, il doit le faire avec l'intention de les appeler à l'Islam, d'adoucir leur position par rapport à cette religion et de les y entraîner de la meilleure manière. Il faut aussi savoir qu'en leur présentant des condoléances, on ne doit implorer pour leur mort ni pardon ni miséricorde ni paradis en vertu de la parole du Très Haut : « **Il n' appartient pas au Prophète et aux croyants d' implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent- ils des parents alors qu' il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l' Enfer.** » (Coran, 9 :113). Mais on se contente de formuler à leur égard des prières appropriées, de façon à les inciter à la patience, à les consoler et à leur rappeler que ce qui s'est passé traduit la manière dont Allah gère Sa créature. Allah le sait mieux.